

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY*Maire de Gonesse***Annulation du PLU de Gonesse****Jean-Pierre BLAZY: «Nous contestons les moyens retenus donc nous faisons appel du jugement»**

Dans son délibéré du 12 mars 2019, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a prononcé l'annulation du PLU de Gonesse voté en septembre 2017.

La Ville de Gonesse reste convaincue de la pertinence du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse qui a le soutien des habitants du territoire, de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, du Département du Val d'Oise, de la Région Ile-de-France et de l'Etat.

Pour rappel, le projet a connu des avancées notoires depuis l'été dernier. Le préfet du Val d'Oise a signé la déclaration d'utilité publique du projet le 20 décembre 2018 après l'avis favorable du commissaire enquêteur. S'agissant de la gare du métro de la ligne 17, infrastructure au cœur du projet d'aménagement, le permis de construire a été signé par le préfet du Val d'Oise le 18 septembre 2018. Le 24 janvier 2019 a été signé le marché de génie civil de la ligne 17 nord entre le Bourget et Gonesse pour un montant de 439,4 millions d'euros HT. Dans quelques jours le Conseil municipal approuvera une convention d'occupation temporaire d'un terrain de la ville avec la SGP pour l'installation d'un point de départ de tunnelier pour la ligne 17 nord.

D'après Jean-Pierre BLAZY :

- « **Nous contestons les moyens retenus par le Tribunal Administratif de Cergy et nous faisons appel de ce jugement.** »
- « Nous avons anticipé ces péripéties juridiques sur le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse. **Nous restons déterminés pour faire aboutir ce projet que les habitants du territoire attendent pour les transports, les emplois, l'attractivité économique et les activités culturelles et de loisirs.** »
- « **Le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse incarne un équilibre entre un développement économique et social nécessaire sur un territoire de banlieue et la préservation de l'environnement. Sur les 300 hectares de la ZAC, un tiers sera dédié aux espaces verts et agricoles (lisière agricole pour de l'agriculture de proximité, parcs paysagers, ferme urbaine).** Les bâtiments prévus iront au-delà des normes Haute Qualité Environnementale (économie circulaire, matériaux biosourcés, énergie durable produite sur place...). L'agriculture représentera à terme encore plus du tiers du territoire communal. La procédure de Zone Agricole Protégée (ZAP), permettant de préserver 400 ha d'agriculture (sur 700 que compte le triangle de Gonesse) sur la commune et Roissy-en-France, est lancée depuis plus de 2 ans par la Ville et doit aboutir.»
- « A travers l'ouverture du parc de la Patte d'Oie (espace verts de 120 hectares aménagés sur une ancienne décharge) ou encore le retour de la rivière du Croult dans son lit naturel, nous sommes engagés dans une démarche de développement durable. **Une approche équilibrée est nécessaire entre protection de l'environnement et développement économique et social** ».
- « **J'attends que l'écologie politique et associative s'engage avec moi contre les nuisances aériennes et en particulier contre les vols de nuit dans le contexte de l'extension de l'aéroport de Roissy.** Où est la cohérence de s'opposer à un projet de développement durable avec un moyen de transport propre (métro), créateur d'emplois et d'attractivité économique et culturelle pour le territoire et de ne pas s'opposer à la construction d'un nouveau terminal qui va augmenter à terme de 38% le trafic aérien (+500 avions par jour) ?

Contact presse : Romain ESKENAZI – 06 85 05 72 66 – 01 34 45 11 07